

VEHICULES IMMATRICULES EN SERIE NORMALE 2019

ENLEVEMENT OU DEPOT DE VOITURES DEMOLITION MONNIER TEL 04 50 40 67 78

346 chemin des Esserpes 01210 ORNEX France

Mardi mercredi jeudi vendredi 8 h -12 h et 13 h 30- 18 h

Samedi matin 8h -12 h email information@monnier.fr

Pièces et justificatifs à fournir + CLE

Dans tous les cas le propriétaire d'un véhicule doit se présenter au bureau de l'entreprise (avec un papier d'identité valide) et apporter les pièces suivantes.

- La carte grise originale (certificat d'immatriculation)
- Un certificat de situation administrative détaillé à chercher sur le site gratuit de siv.interieur.gouv.fr . Le certificat de situation comporte neuf rubriques : les réponses doivent être « aucun » pour les quatre premières rubriques et « non » pour les cinq suivantes . En cas de réponses différentes veuillez nous contacter.

CAS PARTICULIERS

Si le propriétaire est absent il faut

- La copie du papier d'identité du propriétaire
 - Une procuration à un mandant qui présentera aussi son papier d'identité
- Si le propriétaire empêché est de la famille , une décharge sur l'honneur peut suffire .

Si la carte grise est barrée et non changée il faut en plus

- le certificat de cession entre le 1^{er} propriétaire titulaire et l'acquéreur .
- une fiche d'identification (à chercher par l'intermédiaire de l' ANTS)

PERTE DE LA CARTE GRISE

Si la carte grise est au nom du propriétaire et que celui-ci possède une copie de la carte grise le propriétaire peut établir une **déclaration de perte** sur l'honneur au bureau de l'entreprise .

Si le propriétaire n'a pas de copie de la carte grise , il faut :

- Etablir la déclaration de perte en gendarmerie ...
- Obtenir une fiche d'identification (gendarmerie ou ANTS)

VEHICULE IMMATRICULE EN SERIE SPECIALE

Plaque rouge (zone franche) plaque verte CERN , véhicule immatriculé dans un autre pays européen et pour toutes autres situations : nous téléphoner ou nous demander la fiche de procédure correspondante par email .

AUTRES CAS

Si le propriétaire est décédé demandez- nous par email ou téléphone la procédure à suivre .
Si vous n'habitez pas la région demandez- nous de pouvoir bénéficier d'une procédure par courrier ou par email .

CONDITIONS FINANCIERES : Le dépôt du véhicule à l'entreprise est gratuit.
L'enlèvement à l'extérieur est payant (demander le tarif)
Le dépôt d'une voiture non complète ou une carcasse brûlée est payant